



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/1036
12 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 12 DÉCEMBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer à la déclaration du 1er novembre 1996 (S/PRST/1996/44) dans laquelle le Président du Conseil de sécurité a fait savoir, entre autres choses, que le Conseil appuyait pleinement l'initiative que j'avais prise de dépêcher mon Envoyé spécial, M. Raymond Chrétien, dans la région des Grands Lacs.

Mon Envoyé spécial m'a fait tenir son rapport ce jour. J'ai le plaisir de vous en communiquer un exemplaire ci-joint, et de vous prier de bien vouloir le porter à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

Je m'emploie dès à présent à étudier l'évaluation et les recommandations que contient le rapport et ferai connaître mes propres vues au Conseil de sécurité dès que je le pourrai.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

ANNEXE

Rapport de l'Envoyé spécial du Secrétaire général
pour la région des Grands Lacs

(5 novembre-4 décembre 1996)

I. INTRODUCTION

1. Lorsque j'ai quitté Washington le 5 novembre, en qualité d'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, une crise humanitaire sans précédent avait éclaté dans l'est du Zaïre. La violence des combats entre troupes zaïroises et rebelles avait entraîné l'évacuation de tout le personnel des organismes internationaux d'assistance humanitaire et contraint des centaines de milliers de réfugiés et de Zaïrois déplacés à prendre la fuite alors que des rumeurs alarmantes se répandaient au sujet d'actes d'intimidation et de massacres, le Zaïre accusant le Rwanda de faire la guerre sur son territoire avec l'aide de l'Ouganda. Les médias, les organismes humanitaires et le grand public faisaient pression pour que des mesures immédiates soient prises. Telles sont les circonstances dans lesquelles le Conseil de sécurité, répondant aux graves préoccupations que vous aviez exprimées au sujet de la situation, a fait savoir, par la déclaration de son président en date du 1er novembre (S/PRST/1996/44), qu'il appuyait pleinement l'initiative que vous aviez prise de m'envoyer dans la région des Grands Lacs en qualité d'Envoyé spécial afin d'établir les faits se rapportant au conflit actuel, de mettre au point d'urgence un plan pour désamorcer les tensions et instaurer un cessez-le-feu, de promouvoir un processus de négociation et de fournir des conseils sur le mandat confié à un Représentant spécial des Nations Unies, notamment sur l'importance et les modalités de présence politique des Nations Unies qui, en consultation avec les gouvernements et les partis intéressés, serait établie dans la région des Grands Lacs. Le Conseil vous demandait également de me prier de promouvoir la convocation d'une conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs et d'en encourager la préparation adéquate.

2. Il importe de noter d'emblée qu'il fallait tenir compte, dans l'exercice du mandat susvisé, de l'évolution rapide de la situation dans la sous-région et ailleurs. Depuis qu'a débuté ma mission, des événements importants ont contribué à réduire la tension dans la région des Grands Lacs en général, et plus particulièrement dans l'est du Zaïre.

3. Le premier de ces événements a été la déclaration par laquelle les forces rebelles opérant dans l'est du Zaïre ont institué le 4 novembre un cessez-le-feu unilatéral pour une période de trois semaines. Le deuxième a été la déclaration constructive et opportune que le sommet régional de Nairobi a adoptée le 5 novembre, et dans laquelle il a, entre autres dispositions, réaffirmé l'intégrité territoriale du Zaïre, lancé un appel à la cessation des hostilités et demandé qu'une force neutre soit déployée dans la région. Le troisième a été l'entretien que j'ai eu avec le Président Mobutu Sese Seko à Nice, le 6 novembre. La diffusion en direct de cette rencontre à la télévision et le compte-rendu que j'ai ensuite donné à la presse des principaux points que nous y avions abordés ont eu pour effet de tranquilliser la population zaïroise, qui n'avait pas vu d'images du Président depuis son opération. Le quatrième a été

/...

la décision que le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a prise, dans sa résolution 1080 (1996), d'autoriser, à des fins humanitaires, le déploiement d'une force multinationale dans la région. Le cinquième et le plus spectaculaire, sans doute, de ces événements a été le retour soudain et massif des réfugiés qui ont commencé le 15 novembre à rentrer du Nord-Kivu au Rwanda.

4. Compte tenu de ce qui précède, j'ai mis l'accent sur les objectifs suivants dans l'exercice de mon mandat :

a) Consolider le cessez-le-feu et faire qu'il soit maintenu au-delà de la période de trois semaines pour laquelle il avait été institué;

b) Conseiller le Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires dans le cadre des négociations qu'il menait avec les parties au sujet de l'acheminement de l'assistance humanitaire d'urgence destinée aux réfugiés et aux Zaïrois déplacés;

c) Faciliter le processus de prise de décisions mis en train avec les pays de la région en ce qui concerne le déploiement d'une force multinationale et aider à définir une position commune quant au mandat et à la composition de cette force;

d) Promouvoir un dialogue politique entre le Zaïre et le Rwanda;

e) Déterminer la mesure dans laquelle les pays de la région étaient prêts à participer à une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région;

f) Solliciter les vues des dirigeants de la région, y compris du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), sur la nature et le mandat d'une présence politique future de l'ONU dans la région des Grands Lacs.

5. Du fait de la crise politique et humanitaire à laquelle il fallait immédiatement faire face dans l'est du Zaïre, nous avons dû consacrer la plus grande partie de notre temps et de notre énergie, mes collègues et moi-même, à la réalisation des cinq premiers objectifs, qui nous a contraints à faire constamment la navette entre Kigali et Kinshasa, en particulier.

6. La première partie de ce rapport rend compte des vues des dirigeants de la région sur la crise dans l'est du Zaïre, du déploiement de la force multinationale et d'autres aspects de mon mandat, y compris l'éventualité de la convocation rapide d'une conférence internationale. La deuxième partie consiste en une analyse succincte de la situation politique actuelle sous les angles auxquels mon mandat s'y rapporte. La troisième et dernière partie contient des recommandations et observations concernant le mandat d'un Représentant spécial des Nations Unies pour la région des Grands Lacs. La composition de mon équipe et le programme d'activité annoté de mon séjour dans la région font l'objet des appendices au présent rapport.

II. VUES DES DIRIGEANTS DE LA RÉGION

Vues du Gouvernement zaïrois

7. Lorsque je l'ai rencontré pour la première fois, en France, le Président Mobutu Sese Seko m'a assuré que son pays, qu'il estimait être victime d'une agression, ferait tout ce qui était en son pouvoir pour que le cessez-le-feu se maintienne. Il a exprimé son plein appui à la déclaration adoptée le 5 novembre par le sommet régional de Nairobi. Il s'est déclaré favorable à toute aide humanitaire qui permettrait d'assurer le retour rapide des réfugiés et ne porterait pas atteinte à l'intégrité territoriale du Zaïre. À Kinshasa, j'ai pu engager un dialogue franc et constructif au cours de mes diverses réunions avec le Premier Ministre, M. Kengo wa Dondo, et d'autres hautes personnalités gouvernementales, dont le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de l'intérieur, le Ministre de la défense et les deux Vice-Présidents du Parlement transitoire. Bien qu'il se juge victime de sa propre hospitalité, le Gouvernement zaïrois a réitéré les assurances que m'avaient données le Président Mobutu et s'est déclaré prêt à faire preuve de la plus grande souplesse possible, de façon que l'assistance humanitaire d'urgence puisse atteindre les réfugiés et les personnes déplacées. Cette souplesse s'est de plus en plus clairement manifestée lors des réunions ultérieures avec les personnalités susmentionnées, qui se sont déclarées favorables au déploiement rapide de la force multinationale, dans laquelle ils voyaient un moyen de réduire la tension dans la région. Les représentants du Gouvernement étaient d'avis qu'aussi pressant et noble que puisse être son mandat humanitaire, cette force ne pourrait agir de façon efficace tant que la région n'aurait pas retrouvé la paix et la sécurité. Ils ont souligné que le problème posé par les rebelles Banyamulenge était d'ordre interne et que le Zaïre le résoudrait par lui-même. Ils considéraient qu'il faudrait séparer les anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR), l'Interahamwe et leurs dirigeants politiques des réfugiés et qu'une solution devrait être trouvée pour ceux de ces derniers qui ne souhaitaient pas rentrer au Rwanda.

8. L'idée d'une conférence internationale n'a pas été reçue avec beaucoup d'enthousiasme. On a soutenu qu'il faudrait donner à la force multinationale le temps de mener sa tâche à bien avant d'envisager de convoquer une réunion de pareille importance. Certains se sont cependant déclarés en faveur de la revitalisation de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). Ils n'ont pas exclu qu'un dialogue politique informel et discret soit engagé pour préparer la conférence. Lors de réunions ultérieures, M. Kengo a déclaré qu'il envisagerait de rencontrer les dirigeants rwandais, soit sur une base bilatérale, soit sous les auspices d'un dirigeant de la région. Au nombre des conditions qui devraient être réunies avant qu'une réunion de ce genre puisse se tenir, il a mentionné la cessation officielle des hostilités et le retrait des troupes étrangères déployées dans l'est du Zaïre. Je lui ai dit qu'il me paraissait douteux que de telles conditions puissent conduire à un dialogue véritable. Lors du dernier entretien que j'ai eu avec lui, il s'est montré plus souple et n'a pas insisté sur ces conditions préalables.

9. Lorsque j'ai rencontré le Président Mobutu pour la deuxième fois, au terme de ma mission, nous avons passé en revue les événements les plus récents, en particulier le retour massif de réfugiés ayant quitté l'est du Zaïre pour le

Rwanda et la réduction de l'effectif de la force multinationale, de même que l'intensification inquiétante des affrontements à la frontière du Zaïre et de l'Ouganda. Sur la question de la conférence régionale, le Président était d'avis que les perspectives de convocation d'une telle conférence s'étaient améliorées et qu'un sommet "Nairobi II" pourrait constituer la formule voulue, de même qu'un premier pas sur la voie d'une conférence internationale. Le Zaïre y prendrait part, cette fois, a-t-il assuré. Il a également indiqué que, nonobstant les sanctions imposées à l'encontre du Burundi, le commandant Buyoya ne devrait pas être écarté de cette réunion. Il a réaffirmé son intention de rentrer au Zaïre dès que son état de santé le lui permettrait.

Vues du Gouvernement rwandais

10. Le Président Pasteur Bizimungu et le Vice-Président Paul Kagame m'ont dit que le Rwanda ne se considérait pas en guerre avec le Zaïre. Ce dernier, ont-ils souligné, était en guerre avec lui-même. Ils se sont déclarés résolus à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour que le cessez-le-feu institué par les rebelles se maintienne. Ils ont réaffirmé leur vif désir de faciliter le rapatriement librement consenti de leurs nationaux réfugiés au Zaïre et, à cet effet, se sont engagés à prendre des mesures concrètes dans un très prochain avenir. Les dirigeants rwandais se sont déclarés favorables au déploiement d'une force neutre, pourvu que les objectifs en demeurent exclusivement humanitaires et que les contingents la constituant proviennent de pays n'ayant pas de visées politiques occultes dans la région. Ils m'ont dit que la communauté internationale ne devrait surestimer ni la force ni l'ardeur au combat des ex-FAR et de leurs alliés. Ils se sont également déclarés disposés à reprendre le dialogue avec le Zaïre afin de réduire la tension, mais ont souligné qu'il ne devrait pas être fixé de conditions préalables à cette reprise. Quant à la conférence internationale, ils étaient d'avis que les réunions régionales et sous-régionales où les questions d'intérêt commun pouvaient être débattues, telles que le sommet de Nairobi tenu le 5 novembre, étaient déjà en nombre suffisant.

11. Le retour massif et inattendu des réfugiés ayant quitté l'est du Zaïre pour le Rwanda a amené celui-ci à s'interroger publiquement sur la raison d'être de la force multinationale. Au cours du dernier entretien que j'ai eu avec lui, le Président Bizimungu m'a dit qu'il se félicitait du retour des réfugiés rwandais, mais qu'il faudrait que les Zaïrois d'origine tutsie qui avaient été chassés de l'est du Zaïre rentrent dans leur pays.

12. L'ONU et certaines des organisations qui lui sont reliées ont été critiquées au cours de mes conversations avec les responsables zaïrois et rwandais. Le Rwanda a affirmé que c'était de relèvement, de reconstruction et d'assistance aux rapatriés qu'il avait besoin, plutôt que d'une force multinationale. Le Président Mobutu estimait en revanche que la présence d'une force ou d'un Représentant spécial du Secrétaire général aurait un effet salutaire. Quant au siège d'un tel représentant, la possibilité qu'il soit établi à Nairobi a été mentionnée.

Les vues du Gouvernement ougandais

13. Le Président Yoweri Museveni était très préoccupé par les répercussions humanitaires et économiques que la situation dans l'est du Zaïre avait déjà dans son propre pays. Il a offert ses bons offices pour aider à réduire la tension entre le Rwanda et le Zaïre, si les deux pays le souhaitaient. C'est avec satisfaction que j'ai accueilli son offre d'arranger une rencontre informelle entre les délégations rwandaise et zaïroise à Rome en marge du sommet de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). J'ai appris par la suite que des efforts louables avaient été déployés, mais que la rencontre entre les deux délégations n'avait malheureusement pas eu lieu. Le Zaïre et le Rwanda m'ont chacun donné des raisons différentes pour expliquer cet échec.

14. Lors de conversations téléphoniques ultérieures, le Premier Ministre du Zaïre, M. Kengo et le Président Bizimungu m'ont l'un et l'autre indiqué qu'ils seraient disposés à envisager une rencontre bilatérale sous les auspices du Président Mandela, si des dispositions à cet effet pouvaient être prises. Je me suis entretenu de cette possibilité avec le dirigeant de l'Afrique du Sud lors de ma rencontre avec lui (voir le paragraphe 21 ci-après).

Les vues du Gouvernement burundais

15. Le major Buyoya a déclaré que la force multinationale serait la bienvenue. Il a indiqué que la force pourrait utiliser l'aéroport de Bujumbura, à condition que les vols des compagnies burundaises soient autorisés malgré les sanctions. Il a fortement insisté sur les difficultés contre lesquelles se débattait le Burundi en raison du "blocus" imposé par les pays voisins. Il a divisé ces derniers en deux groupes : ceux qui étaient hostiles au Burundi et ceux qui ne l'étaient pas.

Les vues du Gouvernement tanzanien

16. Reprenant les mêmes critiques que celles formulées antérieurement par l'Éthiopie et le Kenya, le Président Benjamin Mkapa a déploré l'absence de consultations au Conseil de sécurité avec les États africains sur le mandat et la composition de la force multinationale. Je lui ai expliqué que de telles consultations avaient en fait eu lieu et que le général Maurice Baril, le commandant de la force, avait dès le départ eu l'intention d'inclure des troupes africaines, si la force devait être déployée, et de confier des postes de commandement à des Africains – explications qu'il a acceptées. Il s'est félicité du retour en force au Rwanda de réfugiés des camps de l'est du Zaïre et a indiqué qu'il ne renverrait pas les réfugiés se trouvant actuellement en République-Unie de Tanzanie sans avoir au préalable consulté les autorités rwandaises.

17. Le Burundi a fait l'objet d'un long entretien auquel a également participé M. Faguy. De l'avis du Président Mkapa, le problème du Burundi était l'absence d'une autorité légitime habilitée à parler au nom du pays. Pour ce qui est de la tenue d'une conférence internationale, il était d'avis qu'elle serait pour le moment prématurée. Il était partisan d'une approche graduelle, estimant qu'il fallait aborder séparément les problèmes internes et débattre des questions

d'intérêt commun dans le cadre d'instances régionales. Comme exemple de questions appelant une approche régionale, il a cité l'instauration de mesures de confiance, la coopération économique et le trafic d'armes individuelles.

Les vues du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine

18. Les entretiens lors de ma rencontre avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Salim Ahmed Salim, ont porté essentiellement sur le mandat et la composition de la force multinationale, et sur les modalités de la contribution des pays africains à cette force. Pour ce qui est de la question d'un dialogue politique entre le Zaïre et le Rwanda, M. Salim m'a encouragé à continuer d'explorer cette possibilité malgré l'échec de mes tentatives précédentes. Il s'est montré favorable à l'idée de solliciter l'intervention du Président Mandela pour faciliter une rencontre entre M. Kengo et M. Bizimungu. S'agissant de la situation au Zaïre, nous avons l'un et l'autre estimé que le Président Mobutu avait un rôle crucial à jouer et qu'il devait donc être encouragé à rentrer au Zaïre le plus tôt possible. M. Salim estimait également que le Président Mobutu pourrait calmer le jeu et favoriser la réconciliation avec les Banyamulenge et les autres Zaïrois de souche tutsie qui avaient été déchus de leur citoyenneté.

19. S'agissant de la tenue d'une conférence internationale, M. Salim a déclaré qu'elle ne devrait intervenir qu'après une série de rencontres régionales bien préparées telles que le récent sommet de Nairobi. L'heure était venue de convoquer un second sommet, et il était convaincu que le Président Moi accepterait de le présider. Il a, toutefois, ajouté que pour que ce second sommet soit un succès, il fallait que le Zaïre accepte d'y participer et que le major Buyoya soit invité. À la fin de l'entretien, M. Salim s'est déclaré favorable à la nomination, à bref délai, d'un représentant spécial du Secrétaire général qui résiderait dans la région. Quel que soit le lieu où le bureau du représentant spécial serait situé, il faudrait mettre à la disposition de ce dernier tous les moyens administratifs et logistiques voulus pour lui permettre de se déplacer librement dans toute la région.

Les vues du Gouvernement éthiopien

20. Pour le Premier Ministre de l'Éthiopie, M. Meles Zenawi, si on laissait le Rwanda et le Zaïre régler eux-mêmes leurs problèmes, il n'y aurait pas de guerre. Un dialogue entre ces deux pays était nécessaire. M. Zenawi n'excluait pas la possibilité que les Présidents Mobutu et Bizimungu se rencontrent prochainement sur un terrain neutre en Europe. Dans l'intervalle, il fallait aider les pays concernés, en particulier le Zaïre et le Burundi, à résoudre leurs graves problèmes internes. Le rôle du Président Mobutu à cet égard était crucial.

Les vues du Gouvernement sud-africain

21. Selon le Président Nelson Mandela, il serait préférable de laisser les dirigeants de la région décider s'il fallait ou non convoquer une conférence internationale. Une telle conférence serait coûteuse, mais la présence de représentants de la communauté internationale offrirait l'avantage d'une plus grande objectivité. Pour ce qui est de la convocation d'un second sommet de

Nairobi, c'est avec intérêt que M. Mandela a pris note des discussions entre les dirigeants de la région à ce sujet. À son avis, il ne fallait pas exclure le major Buyoya d'un tel sommet. Quant au rôle qu'il pourrait lui-même jouer en facilitant une rencontre entre le Président Bizimungu et le Premier Ministre du Zaïre, M. Kengo, M. Mandela a indiqué qu'il serait disposé à l'accepter si les dirigeants de la sous-région, ainsi que ceux des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, le souhaitaient. Nous avons ensuite eu un échange constructif concernant la force multinationale, échange au cours duquel le Président Mandela a indiqué que son pays serait disposé à contribuer à la force.

Les vues du Gouvernement kényen

22. Malgré plusieurs tentatives, je ne suis pas parvenu à rencontrer le Président Daniel Arap Moi. Son calendrier chargé et le caractère imprévisible de mes propres déplacements ont rendu une telle rencontre impossible. J'ai toutefois pu m'entretenir avec le Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères qui m'a appris que l'idée d'un second sommet de Nairobi avait été discutée avec le Président Moi en marge de la Réunion au sommet de l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement, qui avait eu lieu à Djibouti le 24 novembre. Le Secrétaire permanent m'a également informé que si l'on parvenait à résoudre la question de la participation du Zaïre et du Burundi (qui n'étaient ni l'un ni l'autre représentés au dernier sommet de Nairobi) un second sommet pourrait avoir lieu dans le courant du mois de décembre.

Les vues du Gouvernement camerounais

23. Le Président Paul Biya s'est déclaré déçu par l'option retenue pour la force multinationale. Sa présence dans l'est du Zaïre aurait calmé la situation explosive qui y règne. La perspective d'un deuxième sommet de Nairobi lui semblait encourageante, à condition que ce sommet soit bien préparé et que le Burundi et le Zaïre y assistent. Il fallait décourager ce dernier de boudier les instances régionales. Pour ce qui est de la participation du major Buyoya, elle ne devrait pas être considérée comme un affaiblissement des sanctions. Le dialogue et les sanctions pouvaient aller de pair. Le Président Biya a également déclaré qu'une participation internationale au second sommet de Nairobi serait une bonne stratégie. En ce qui concerne la présence d'un représentant spécial du Secrétaire général dans la région, le Président Biya estimait que la présence de la force multinationale risquait de faire passer celui-ci en second plan. Il a néanmoins admis qu'une présence de l'ONU était nécessaire pour encourager un dialogue politique. Un haut fonctionnaire du Secrétariat pourrait aisément remplir ce rôle jusqu'à ce qu'on trouve un arrangement plus permanent.

III. ANALYSE DE LA SITUATION POUR CE QUI A TRAIT AU MANDAT DE L'ENVOYÉ SPÉCIAL

La force multinationale

24. Il est évident qu'avec le retour au Rwanda d'environ 600 000 réfugiés, la nécessité de déployer une force multinationale, telle que celle envisagée dans la résolution 1080 (1996) du Conseil de sécurité, n'est plus la même.

Le cessez-le-feu

25. Bien que le cessez-le-feu tienne depuis un moment dans la majeure partie des provinces du nord et du Sud-Kivu, la poursuite de l'avancée des forces rebelles vers le nord et vers l'ouest continue d'être une source de préoccupation majeure dans la sous-région. Le Zaïre s'est déclaré une fois de plus prêt à mettre en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour regagner le contrôle de son territoire. Les combats qui ont eu lieu le 30 novembre entre des troupes zaïroises et ougandaises sont également de mauvaise augure pour la paix et la stabilité dans la région.

Dialogue politique

26. Il ressort clairement des entretiens que j'ai eus avec les dirigeants de la sous-région que le désir d'un dialogue politique, en particulier entre le Zaïre et le Rwanda, existe toujours. Je suis porté à croire que les jalons que j'ai posés en vue d'un tel dialogue porteront leurs fruits dans les semaines à venir. De nombreux observateurs ayant assisté à la récente Conférence extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des États d'Afrique centrale, qui a eu lieu à Brazzaville les 2 et 3 décembre, estiment qu'un rapprochement entre le Zaïre et le Rwanda aurait eu lieu si le Rwanda avait accepté l'invitation du Président du Congo, M. Pascal Lissouba. À cet égard, il importe de noter que la participation du major Buyoya à ce sommet semble avoir non seulement mis fin, au moins temporairement, à son isolement diplomatique, mais aussi préparé le terrain pour une nette amélioration des relations entre le Zaïre et le Burundi.

Conférence internationale sur la paix et la sécurité ou sommet régional

27. Comme le montre le compte rendu de mes entretiens avec les dirigeants de la région, l'idée d'une conférence internationale ne suscite pour le moment que peu d'enthousiasme. Ce n'est pas un hasard si une telle conférence n'est nullement mentionnée dans la déclaration qui a été rendue publique le 5 novembre à l'issue du sommet de Nairobi. Il est toutefois de plus en plus largement admis que les crises qui sévissent au Kivu et au Burundi ne sauraient être considérées comme de simples problèmes internes ni dissociées des autres problèmes graves que connaît la région des Grands Lacs. Un consensus en faveur de la convocation d'un sommet régional analogue à celui qui a eu lieu à Nairobi au début du mois de novembre semble se dégager. Un certain nombre de facteurs militent, à mon avis, en faveur de la convocation à ce stade d'un deuxième sommet de Nairobi :

a) Le Président Mobutu m'a fait savoir que le Zaïre participerait à un tel sommet;

/...

b) Le major Buyoya serait très probablement invité;

c) Comme indiqué plus haut, on a assisté à un rapprochement entre le Zaïre et le Burundi lors du sommet de Brazzaville. Les partisans d'un sommet régional espèrent qu'il donnerait lieu à un rapprochement analogue entre le Zaïre et le Rwanda.

IV. REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA RÉGION DES GRANDS LACS

28. D'après les renseignements que j'ai reçus, il semblerait que la mission brève mais très pleine que j'ai eu l'honneur de conduire a fait quelque différence. La mission a fidèlement consigné les vues, aspirations et préoccupations des dirigeants dans la région et ailleurs et elle les a communiquées à tous les intéressés, publiquement ou en privé. Elle a aidé les responsables des pays qui fournissent des contingents et d'autres pays de la région à faire des choix éclairés quant à la composition et au mandat de la force multinationale ainsi qu'au calendrier de son déploiement. Les navettes incessantes entre Kigali et Kinshasa et mon plaidoyer en faveur d'un dialogue politique ont contribué, à mon sens, à calmer les tensions qui ont marqué les deux premières semaines de la mission.

29. Comme je l'ai dit ci-dessus, les besoins humanitaires sont peut-être un peu moins critiques dans l'immédiat, mais il reste à s'attaquer aux causes politiques et militaires sous-jacentes de l'instabilité dans la région. Plus de 20 000 réfugiés auraient fui la frontière entre la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda et l'arrière-pays, ce qui risque de compromettre le rapatriement de quelque 500 000 réfugiés rwandais qui souhaitent quitter la Tanzanie. Les effets stabilisateurs qu'aurait eus la présence massive d'une force multinationale ne sont plus aussi certains aujourd'hui compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain et de la diminution considérable de l'effectif de la force. Au moment où j'ai quitté la région, la crise humanitaire retenait déjà moins l'attention que la situation politique au Zaïre et les effets perturbateurs qu'elle risque d'avoir sur une région déjà fragile et volatile. D'où l'insistance avec laquelle tous les dirigeants africains soulignent l'absolue nécessité de préserver l'intégrité territoriale du Zaïre.

30. C'est essentiellement pour ces raisons que les dirigeants dont j'ai demandé les vues ont exprimé la conviction que la désignation d'un représentant spécial du Secrétaire général aurait un effet salutaire.

31. Le mandat de ce représentant, la structure et l'emplacement de son bureau et le profil de l'équipe qui collaborerait avec lui sont exposés ci-dessous.

Le mandat

32. À mes yeux, le Représentant spécial du Secrétaire général devrait s'acquitter des tâches ci-après :

a) Faciliter le dialogue politique et la réconciliation aux niveaux bilatéral et régional et fournir ses bons offices et ses services de médiation si on lui en fait la demande;

b) Aider les dirigeants de la région à élaborer une stratégie commune visant à promouvoir le dialogue et la stabilité dans la région au-delà des divisions culturelles et linguistiques;

c) Appuyer tous les efforts visant à promouvoir la réconciliation au Zaïre;

d) Entretenir des relations de travail avec tous les dirigeants régionaux, le Secrétaire général de l'OUA, le Président Nyerere, les représentants spéciaux du Canada, de l'Union européenne et des États-Unis, entre autres, ainsi qu'avec votre Représentant spécial pour le Burundi;

e) Conseiller le Coordonnateur des secours humanitaires et, le cas échéant, le commandant de toute force militaire internationale présente dans la région;

f) Promouvoir et guider les initiatives visant à réunir une conférence internationale pour la paix, la sécurité et le développement et y participer activement;

g) Dans la mesure où une paix et une sécurité durables dépendent de l'instauration et de la consolidation de processus démocratiques et de systèmes de gouvernement participatifs, encourager les efforts nationaux visant à mettre en place ces processus et systèmes.

Options possibles

33. Trois options peuvent être envisagées pour permettre au Représentant spécial et à ses collaborateurs de s'acquitter de ce mandat :

a) Nommer un représentant spécial qui résiderait à Nairobi ou dans un lieu qui ne serait pas trop éloigné des pays de la sous-région;

b) Désigner un représentant spécial itinérant qui n'aurait pas de base fixe pendant plusieurs mois jusqu'à ce que lui-même et ses collaborateurs aient établi des rapports de travail avec les dirigeants régionaux et gagné la confiance des parties directement ou indirectement en cause;

c) Nommer un représentant spécial (qui pourrait être un haut fonctionnaire du Secrétariat) qui se rendrait dans la région quand et là où cela s'avérerait nécessaire.

34. L'une quelconque des options ci-dessus ne sera viable que si le Représentant spécial du Secrétaire général dispose des moyens administratifs et logistiques voulus (notamment de moyens de transmission par satellite et d'un avion léger) pour se déplacer facilement partout dans la région.

35. Si la force multinationale s'était établie dans la région, y compris à l'est du Zaïre, avec l'effectif envisagé à l'origine, j'aurais eu tendance à vous recommander l'option c), au moins jusqu'au 31 mars 1997, lorsque le mandat de la force viendra à expiration. Étant donné toutefois que la force déployée est relativement modeste, les options a) et b) paraissent préférables. Le seul

inconvéient de l'option b) est que les navettes entre capitales africaines, notamment en temps de crise, seraient extrêmement fatigantes même pour un représentant spécial et une équipe en bonne condition physique et disposant d'un bureau parfaitement équipé et mobile. Si, pour des raisons impérieuses, les options a) ou b) ne peuvent être mises en oeuvre immédiatement, je vous recommande vivement d'envisager l'option c) de manière à ce que la bonne volonté et l'élan suscités par ma brève mission ne se perdent pas.

Présence des Nations Unies au Zaïre et au Rwanda

36. Bien que la création d'antennes au Rwanda et au Zaïre présente un intérêt certain, il faudrait consacrer du temps et des efforts à persuader les deux pays d'accepter ce type de dispositif. Pour le Zaïre, les troubles qui agitent la région du Kivu sont un problème interne qu'il tient à régler seul. Le Rwanda, qui a fort à faire en raison du retour massif de réfugiés, a souligné qu'il avait besoin d'aide avant tout pour faciliter la réintégration économique et sociale de ces personnes. Toutefois, ceci n'empêche en rien la création de ces antennes à un stade ultérieur ni, si l'évolution de la situation le justifie, le renforcement du bureau électoral des Nations Unies à Kinshasa dont je crois comprendre qu'il a fourni une aide précieuse à la Commission électorale nationale.

L'effectif et la structure du bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

37. Outre le Représentant spécial, je suis d'avis que l'équipe devrait compter au moins :

a) Un conseiller principal des questions politiques (D-2) qui serait chargé du bureau en l'absence du Représentant spécial et serait régulièrement envoyé dans un ou plusieurs pays de la région en mission spéciale;

b) Un conseiller politique adjoint (D-1);

c) Deux spécialistes des questions politiques dont l'un ferait aussi office de porte-parole;

d) Deux attachés de liaison pour les questions humanitaires et des droits de l'homme;

e) Un spécialiste de la logistique/des transmissions;

f) Un fonctionnaire d'administration;

g) Un assistant administratif/personnel du Représentant spécial;

h) Deux secrétaires, deux agents de sécurité et autre personnel d'appui nécessaire.

38. Les spécialistes des questions politiques devraient avoir une parfaite maîtrise de l'anglais et du français et bien connaître la théorie et la pratique de la diplomatie préventive et du rétablissement de la paix.

39. Outre qu'il posséderait d'excellentes connaissances linguistiques, le Représentant spécial devrait être une personnalité connue et de renom international qui possède les qualités intellectuelles et diplomatiques nécessaires pour faciliter la recherche d'un consensus sur la nature des problèmes auxquels se heurtent les pays de la région des Grands Lacs et les solutions à y apporter.

V. CONCLUSIONS

40. En conclusion du présent rapport, je tiens à dire au Secrétaire général combien je lui sais gré de m'avoir confié cette importante mission et de m'avoir considérablement facilité la tâche en écrivant et en parlant à l'avance à tous les dirigeants de la région. Mes profonds remerciements vont à mon propre pays, le Canada, pour l'esprit d'initiative dont il a fait preuve à un moment critique, et pour m'avoir assuré un précieux soutien logistique. Enfin, et surtout, je tiens à remercier mes collaborateurs de l'appui indéfectible qu'ils m'ont apporté pendant toute cette mission difficile mais extrêmement enrichissante. J'ai le fervent espoir que la population de la région des Grands Lacs d'Afrique centrale pourra trouver la paix.

Appendice I

MISSION DE L'ENVOYÉ SPÉCIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
POUR LA RÉGION DES GRANDS LACS

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

M. Raymond Chrétien	Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
M. Sergio Vieira de Mello	Coordonnateur des secours humanitaires pour la région des Grands Lacs
M. Youssef Mahmoud	Conseiller politique principal
M. Georges Rioux	Spécialiste des affaires politiques/ porte-parole
M. Michel N. Kassa	Spécialiste des affaires politiques
Mme Angelica Malic	Assistante administrative

Appendice II

MISSION DE L'AMBASSADEUR RAYMOND CHRÉTIEN, ENVOYÉ SPÉCIAL
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA RÉGION DES GRANDS LACS

PROGRAMME D'ACTIVITÉ

Mardi 5 novembre 1996

Washington, D. C.

7 heures Départ de Andrews Air Force Base

Santa Maria

12 h 5 Escale

12 h 55 Départ

Nice

22 h 30 Arrivée à Nice (Hôtel Westminster-Concorde)

Mercredi 6 novembre 1996

Matinée Consultations avec le bureau du Président Mobutu

16 h 30 Rencontre en tête-à-tête avec le Président Mobutu à
Villa del Mare

18 heures Conférence de presse à l'Hôtel Alexandra

Jeudi 7 novembre 1996

8 heures Départ pour Nairobi via Le Caire

Le Caire

11 h 15 Escale

12 h 20 Départ

Nairobi

19 h 30 Arrivée à Nairobi (Hôtel Safari Club)

20 h 30 Réunion avec M. Félix Moshia, Conseiller politique du
Président Mwalimu Julius Nyerere, médiateur pour le
Burundi

Vendredi 8 novembre 1996

10 heures Départ pour Kigali

Kigali

11 heures Arrivée à Kigali – Conférence de presse à l’aéroport

12 h 30 Réunion avec le Corps diplomatique au bureau du PNUD

14 h 15 Réunion à la présidence avec le Président et le
Vice- Président et Ministre de la défense du Rwanda,
MM. Pasteur Bizimungu et Paul Kagamé

15 h 30 Conférence de presse avec le Président Bizimungu à
la présidence

16 heures Conférence de presse à l’aéroport

16 h 30 Départ pour Kinshasa

 [Première résolution du Conseil de sécurité
 (S/1996/921)]

Kinshasa

18 h 30 Arrivée à Kinshasa (Hôtel Intercontinental)

Samedi 9 novembre 1996

9 heures Réunion avec M. Kititwa Tumansi, Vice-Premier
Ministre/Ministre des Relations extérieures

 Entretien avec le grand amiral Mavua Mudima,
 Vice-Premier Ministre, Ministre de la défense
 nationale

13 heures Réunion avec M. Kengo wa Dondo, Premier Ministre

14 heures Entretien avec Me Gérard Kamanda wa Kamanda,
Vice-Premier Ministre, Ministre de l’intérieur

18 heures Rencontre avec M. Tshisekedi

18 h 45 Entretien avec l’amiral Mudima et le Vice-Premier
Ministre Kamanda pour discuter la situation de
l’aide humanitaire

Dimanche 10 novembre 1996

9 h 50 Départ pour Kampala
Kampala
15 h 30 Arrivée à Entebbe
16 heures Entretien avec le Président Yoweri Museveni
18 h 30 Départ pour Kigali
Kigali
20 h 30 Arrivée à Kigali (Hôtel Umubano)

Lundi 11 novembre 1996

9 h 30 Réunion avec la Mission humanitaire de la Troïka
européenne présidée par Mme Emma Bonino
11 h 15 Deuxième entretien avec MM. Pasteur Bizimungu et
Paul Kagamé
12 h 30 Conférence de presse conjointe avec le Président
Bizimungu
15 h 30 Entretien téléphonique avec le Premier Ministre
Kengo

[Réunion ministérielle du mécanisme de prévention et
de la gestion des conflits de l'Organe central de
l'OUA]

Mardi 12 novembre 1996

12 heures Réunion avec le Président Bizimungu
16 h 30 Départ de Kigali
Kinshasa
18 heures Arrivée à Kinshasa (Hôtel Intercontinental)

Mercredi 13 novembre 1996

11 heures Deuxième entretien avec M. Kititwa Tumansi,
Vice-Premier Ministre, Ministre des relations
extérieures
12 heures Deuxième entretien avec le Premier Ministre Léon
Kengo wa Dondo

- 12 h 45 Point de presse avec le Premier Ministre Kengo
- 16 h 30 Entretien avec le Ministre de l'intérieur, Kamanda wa Kamanda
- 19 h 30 Conférence de presse à l'Hôtel Intercontinental

Jeudi 14 novembre 1996

- 10 heures Entretien avec M. Boboliko, Vice-Président du Haut Conseil de la République/Parlement de transition (HCR/PT)
- 11 heures Entretien avec M. Bembé, Vice-Président du HCR/PT
- 12 h 30 Réunion avec le corps diplomatique de l'Union européenne dans les bureaux du PNUD
- 14 h 30 Entretien avec M. Nicod, Directeur du CICR au Zaïre
- 18 heures Troisième entretien avec le Premier Ministre Kengo

Vendredi 15 novembre 1996

- 10 h 45 Départ de Kinshasa
- [Réfugiés commencent à traverser la frontière rwando-zaïroise]
- Bujumbura
- 12 heures Arrivée à Bujumbura (Hôtel Novotel)
- 14 heures Réunion avec M. Marc Faguy, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Burundi
- 17 heures Entretien avec le major Pierre Buyoya, Président du Burundi, à la présidence
- 18 h 45 Point de presse à la présidence
- 19 h 30 Dîner offert par le Ministre des relations extérieures et de la coopération. Invités : Directeur général pour l'Europe et l'Amérique du Nord et les organisations internationales, le Conseiller diplomatique du Président et le Directeur du protocole

22 h 30 Consultations téléphoniques avec New York pour discuter de la résolution du Conseil de sécurité que le Rwanda essaie d'empêcher étant donné que les réfugiés ont commencé à traverser la frontière vendredi matin.

[Adoption de la résolution S/1996/1080 du Conseil de sécurité autorisant le déploiement d'une force multinationale]

Samedi 16 novembre 1996

9 heures Petit déjeuner/entretien à la résidence du doyen du corps diplomatique, l'Ambassadeur de l'Égypte, et le corps diplomatique à Bujumbura

10 h 30 Départ pour Kigali

Kigali

11 h 40 Arrivée à Kigali (Hôtel Umubano)

20 h 30-22 heures Réunion avec le Président Bizimungu (à l'Hôtel Umubano)

22 h 30 Entretien téléphonique avec le lieutenant-général Maurice Baril

Dimanche 17 novembre 1996

9 heures Entretien téléphonique avec le Président Julius Nyerere

10 heures Entretien téléphonique avec le Président Pierre Buyoya Réunions internes de travail

Lundi 18 novembre 1996

12 heures Départ pour Dar es-Salaam

Dar es-Salaam

14 heures Arrivée à Dar es-Salaam

15 heures Briefing au bureau du PNUD

16 heures Réunion avec le Président Benjamin Mkapa

17 heures Point de presse à la présidence

19 heures Départ de Dar es-Salaam

Kigali

20 heures

Retour à Kigali

Mardi 19 novembre 1996

8 h 30

Accueil du général Baril à l'aéroport. Trois heures d'entretien avec le lieutenant-général à la résidence du Consul canadien

15 heures

Debriefing par le général Baril sur sa réunion avec le Vice-Président et Ministre de la défense Paul Kagamé

15 h 45

Conférence de presse à l'aéroport

16 heures

Départ de Kigali

Kinshasa

18 h 30

Arrivée à Kinshasa

Mercredi 20 novembre 1996

14 heures-19 heures

Réunions successives avec les ministres de la défense, de l'intérieur et des relations extérieures

19 heures

Réunion avec le Premier Ministre Kengo et le lieutenant-général Baril à la résidence du Premier Ministre

20 heures

Le lieutenant-général part pour Entebbe

[Remplacement du général Eluki, chef de l'état-major des forces armées zaïroises]

Jeudi 21 novembre 1996

13 h 30

Réunion avec l'émissaire norvégien, l'Ambassadeur Toraasen

14 heures-15 h 30

Réunion avec les parlementaires du Sud-Kivu

15 h 30-17 heures

Réunion avec les parlementaires du Nord-Kivu

[Tshisekedi rencontre le Président Mobutu à Nice]

Vendredi 22 novembre 1996

9 heures Entretien en tête-à-tête avec le Premier Ministre Kengo

9 h 45 Point de presse à la Primature

[Tshisekedi s'autoproclame Premier Ministre à RFI, un directeur de cabinet du Président Mobutu dément la nouvelle]

11 heures Départ de Kinshasa

Addis-Abeba

17 heures Arrivée à Addis-Abeba (Hôtel Hilton)

18 h 15-20 h 15 Réunion avec M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine

Samedi 23 novembre 1996

15 heures Entretien avec le Premier Ministre Meles Zenawi

Dimanche 24 novembre 1996

18 heures Dîner avec le corps diplomatique à la résidence du représentant régional du HCR, M. David Lambo

Lundi 25 novembre 1996

Discussions privées avec des fonctionnaires de l'oua et du Gouvernement éthiopien

Mardi 26 novembre 1996

10 heures Entretien téléphonique avec le Président Bizimungu

11 h 30 Départ pour Nairobi

Nairobi

16 heures Arrivée à Nairobi (Grand Regency Hôtel)

17 h 30-19 h 30 Réception avec le corps diplomatique (17 ambassadeurs) à la résidence du Haut Commissaire canadien Bernard Dussault

Mercredi 27 novembre 1996

12 heures Départ pour Pretoria

Pretoria

18 heures Arrivée à Pretoria (Kloof House)

Jeudi 28 novembre 1996

12 h 30 Déjeuner offert par le Haut Commissaire du Canada,
M. Arthur Perron

19 heures Dîner offert par le Haut Commissaire Perron avec la
participation du corps diplomatique (8) à sa
résidence de Johannesburg

Vendredi 29 novembre 1996

9 heures Rencontre avec le Président Nelson Mandela

11 heures Réunion avec M. Honoré Ngbanda, Conseiller spécial
du Président Mobutu, au bureau du Haut Commissaire
du Canada

12 h 15 Déjeuner de travail offert par le Directeur général
des affaires étrangères avec la Task Force du
Gouvernement sud-africain pour la région des Grands
Lacs, à la maison du Ministère

15 heures Rencontre avec M. Thabo Mbeki, Vice-Président de la
République au Union Building

16 heures Conférence de presse conjointe avec M. Mbeki

Samedi 30 novembre 1996

10 heures Départ de Johannesburg

Entebbe

13 h 30 Escale
Visite au quartier général de la Force
multinationale

14 h 30 Départ pour Yaoundé

Yaoundé

17 heures Arrivée à Yaoundé (Hôtel Mont Fébé)

19 heures Réception à la résidence du Haut Commissaire du Canada au Cameroun, M. Pierre Giguère

Dimanche 1er décembre 1996

11 heures Tête-à-tête avec le Président Paul Biya

12 h 50 Point de presse à la présidence

13 h 50 Départ de Yaoundé

Dakar

18 heures Arrivée à Dakar (Hôtel Président-Méridien)

Lundi 2 décembre 1996

10 heures Réunion avec le Président Abdou Diouf

Midi Point de presse à la résidence officielle du Haut Commissaire du Canada

14 h 30 Départ pour Nice

Nice

20 heures Arrivée à Nice (Hôtel Alexandra)

Mardi 3 décembre 1996

Consultations téléphoniques et préparation pour la réunion du 4 décembre

Mercredi 4 décembre 1996

11 h 30 Réunion avec le Président Mobutu à sa résidence à Cap-Martin – Villa del Mare

14 h 30 Conférence de presse à l'Hôtel Alexandra à Cap-Martin

Jeudi 5 décembre 1996

10 heures Départ de Nice

Washington, D. C.

15 heures Arrivée à Andrews Air Force Base

/...

S/1996/1036

Français

Page 24

Mercredi 11 décembre 1996

New York

17 heures

Rencontre avec le Secrétaire général des Nations Unies pour présenter le rapport

Jeudi 12 décembre 1996

15 h 30

Briefing du Conseil de sécurité
